Envoyé en préfecture le 08/12/2016
Reçu en préfecture le 08/12/2016
Affiché le
ID : 060-216002642-20161208-DELIB_301116N8-DE

DEPARTEMENT DE **L'OISE**
ARRONDISSEMENT DE **BEAUVAIS**
CANTON DE **ST JUST EN CHAUSSEE**

MAIRIE DE LE GALLET 60360
EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
(séance du 30 novembre 2016)

Date de la convocation :10 novembre 2016
date de l'affichage : 21 septembre 2016 Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de Présents : 08 Nombre de votants : 08

L'an deux mille seize le trente novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni aux lieux habituels sous la Présidence de M. BOUREUX Mathieu, Maire.

Etaient présents : M. NORTIER Jérémy, KAMELI Stéphane, GOUGE Bernard, M. BOUSSIFET Arnaud, M. COUPLET Nicolas, Mme HOG Isabelle, M. BOUSSIFET Jean
Absents excusés : M. LONCQ Jean-Pierre, DEPUYDT Stéphane
Mme HOG Isabelle est nommée secrétaire de séance.

ORDRE N°08 APPEL POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

M. Le Maire informe les membres présents que le bureau de l'Association des Maires de France a refusé de signer en l'état le contrat de présence postale 2017-2020 pour deux raisons principales (recul de la démocratie locale et montant insuffisant du fonds de péréquation national) ; Il a ensuite élaboré un appel signé par de nombreux élus locaux.

Après avoir pris connaissance du contenu de cet appel,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE qu'il convient de :

- refuser le contrat de présence postale pour 2017-2019 tel qu'il est élaboré
- d'élaborer un autre contrat tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable de M. Le Maire et du Conseil Municipal avant toute fermeture
- empêcher toute fermeture de bureau de poste
- demander que les CDPPT soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel
- d'agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes
- d'agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics

AUTORISE M. LE MAIRE, représentant de la Commune de LE GALLET à signer l'appel

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le 05 décembre 2016
Le Maire- Adjoint

Pour le Maire
l'Adjoint
J. Pierre LONCQ